



## **LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE »LEGOSTEO » A DIJON : LA FORMATION JURIDIQUE POUR LES OSTÉOPATHES :**

Mis en place depuis 2009 à l'université de Bourgogne à DIJON, le diplôme universitaire **LEGOSTEO** (**L**'Expertise judiciaire, la **G**estion et l'**O**rganisation de la profession d'**O**stéopathe) ouvrira sa seconde session en octobre 2011.

Cette formation organisée à l'UFR droit de l'université de Bourgogne est le fruit d'un partenariat original entre l'université et les principales associations socio-professionnelles ostéopathiques françaises<sup>i</sup>.

Ce diplôme, unique en Europe, répond à un quadruple objectif :

1. **Donner une formation théorique et pratique à l'expertise judiciaire et d'assurance en ostéopathie** qui permette de former des experts en **ostéopathie** susceptibles le cas échéant d'être missionnés par le juge<sup>ii</sup> ou par une compagnie d'assurance, **d'assister l'expert médical en tant que sapiteur** et de jouer le **rôle de conseil auprès de confrères mis en cause**. Les experts en ostéopathie ainsi formés figureront sur une liste d'experts en ostéopathie diffusée auprès des organisations professionnelles, des compagnies d'assurance et des tribunaux.
2. **Former les ostéopathes à la bonne gestion** de leur activité libérale dans le cadre juridique professionnel inédit de l'ostéopathie exercée à titre exclusif.
3. **Former les ostéopathes à l'encadrement et aux responsabilités socio-professionnelles**
4. **Former les ostéopathes aux bases de l'éthique et de la déontologie professionnelle.**

Les études se dérouleront sur une année universitaire d'octobre 2011 à octobre 2012 et seront organisées en 5 modules correspondants à 7 regroupements de 3 jours sur le campus de Dijon.

Le nombre de place est limité à 25 par promotion .

Le D.U s'achèvera le 18 octobre 2012 par la soutenance des mémoires et sera suivi le 19 octobre par le 2° colloque LEGOSTEO.

Les enseignements seront assurés par des enseignants-chercheurs des universités françaises ( juristes, philosophes, médecins...)et des professionnels (ostéopathes responsables au sein d'organisations professionnelles françaises et européennes, médecins experts et ostéopathes experts, magistrats , avocats , avoués , assureurs, hauts fonctionnaires de l'état ou d'ordre professionnel).

Ce diplôme universitaire, original dans sa forme et son contenu est un outil de formation, de réflexion et d'échange mis au service de toute la profession.

Emmanuel Roche D.O et Jean-Marc Grappin D.O -responsables professionnels du D.U LEGOSTEO.

Responsable pédagogique :

Cécile Caseau-Roche –Maître de conférences université de Bourgogne

**Renseignements pédagogiques et inscriptions :**

Secrétariat : Mme Anne Charlotte Frick, [anne-charlotte.frick@u-bourgogne.fr](mailto:anne-charlotte.frick@u-bourgogne.fr) Tél: 03 80 39 38 29

Responsable administratif : Pascale Auroux -ingénieure d'Etudes

Service Universitaire de Formation Continue de Bourgogne (SUFCOB) - UNIVERSITÉ BOURGOGNE

BP 27 877 - 21078 - DIJON Cedex

Tel : 03 80 39 38 29 – Fax : 03 80 39 51 85

**Programme détaillé :** <http://www.u-bourgogne-formation.fr/-DU-Expertise-judiciaire-Gestion-et,305-.html>

**LEGOSTEODOCS :** <http://web.me.com/emmanuelroche/LEGOSTEODOCS/LEGOSTEO.html>

---

<sup>i</sup> Organisations professionnelles nationales : SFDO, ROF, UFOF...

Organisations professionnelles communautaires et internationales : FEO ,CEPLIS, SCTF Belgium,S.O.F.A ...

Sociétés savantes : American Cranial Academy , S.E.R.O.P.P, Association de Posturologie Internationale , ...

<sup>ii</sup> L'ostéopathie n'existant actuellement pas en tant que spécialité figurant dans la nomenclature établie par l'arrêté du 10 juin 2005 (Cour de Cassation, chambre civile 2 ,26 mai 2011,11-60.046) , il n'existe formellement aujourd'hui aucun expert ostéopathe nommé auprès d'une cour d'appel . Le juge a néanmoins s'il en éprouve le besoin la liberté de choisir un expert ne figurant pas dans la liste de la cour d'appel.